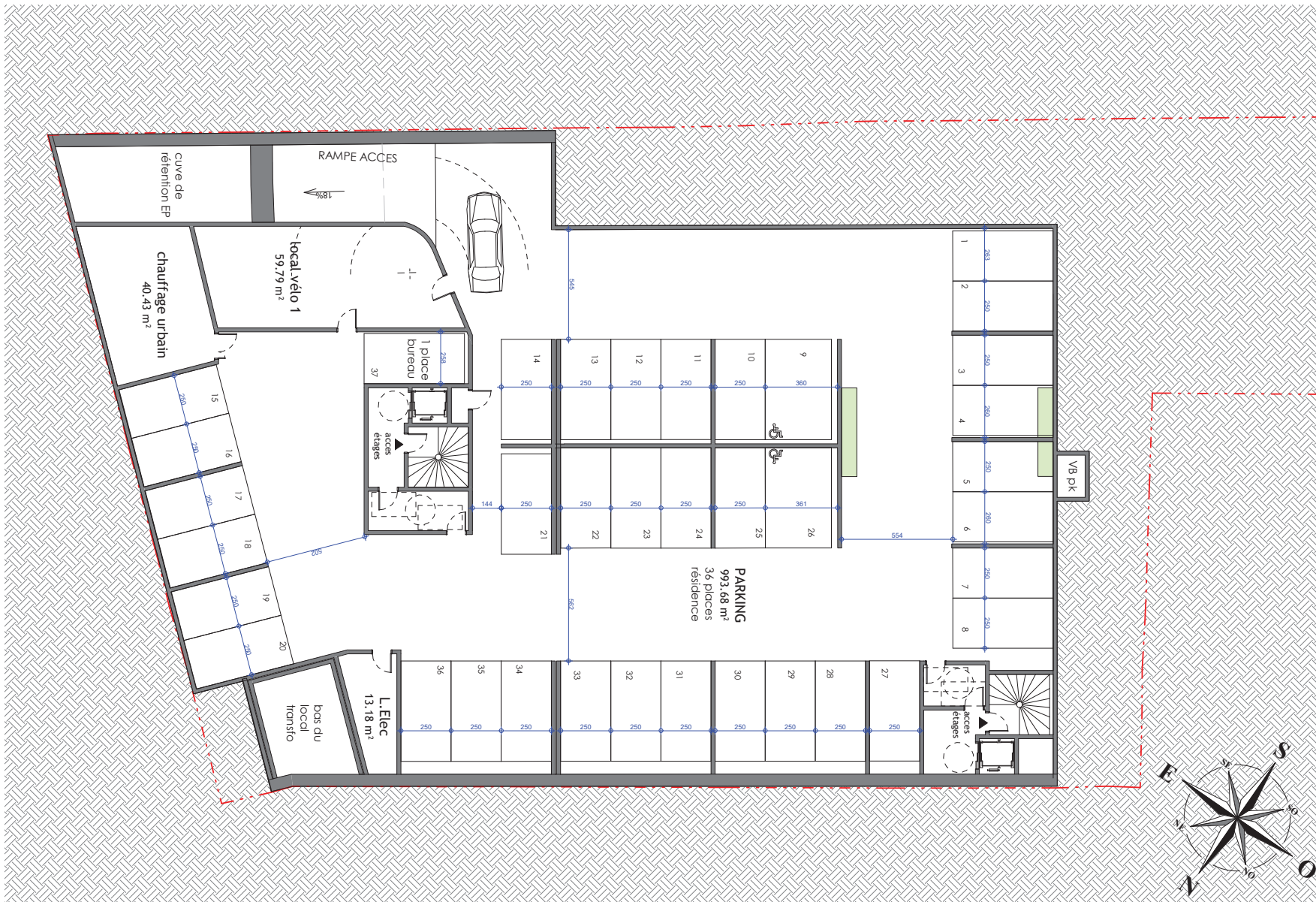




Plan Parking



Echelle : 1 : 200



NOTA : Les côtes et les surfaces portées au plan sont susceptibles de modifications et pourront varier selon les impératifs administratifs, les contraintes techniques ou réglementaires de construction et les tolérances d'exécution. Les canalisations, les descentes d'eaux pluviales, la végétation, les retombées, les faux plafonds, les trappes de visite, les radiateurs, les soffites ou caissons techniques ainsi que l'emplacement des équipements ne sont pas tous représentés ou le sont à titre indicatif.

Les hauteurs de seuils ou d'allèges donnant accès aux terrasses, balcons et loggias sont indiquées à titre indicatif et pourront varier à l'exécution.  
 Les pentes, dénivelés, talus, soutènement, enrochements, etc... sont indiqués de manière approximative et seront adaptés en fonction du terrain naturel lors de la réalisation.  
 Le mobilier représenté est à valeur illustrative et non fourni, seuls les équipements figurant dans la notice descriptive annexée à l'acte seront fournis.